

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-04-DE
Reçu le 27/10/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – REPORT DE LA DATE D'EXPLOITATION COMMERCIALE

Séance Publique Ordinaire du 20 OCTOBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Christiane VALLON à M. le Maire, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à M. André RIOLI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC.

QUORUM : 14
PRESENTS : 23
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 13 octobre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20201020-04-DE
Reçu le 27/10/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020

IV - LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – REPORT DE LA DATE D'EXPLOITATION COMMERCIALE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants et les articles R2221-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée par délibération municipale n°09 du 21 septembre 2020,

Par délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020 modifiée, la présente Assemblée a :

- décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe (M4),
- désigné les membres du conseil d'exploitation et le Directeur,
- approuvé les statuts et le règlement intérieur de la régie,
- fixé le montant de la dotation initiale de ladite régie à la somme de 100 000 € (cent mille euros).

Considérant qu'il convient, en raison des conséquences économiques désastreuses dues à l'épidémie de Covid-19 sur les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie et de l'événementiel, de reporter au 1^{er} avril 2021 la date effective de l'exploitation commerciale de la régie « Les salons de la Rotonde de Beaulieu ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE de reporter au 1^{er} avril 2021 la date effective de l'exploitation commerciale de la régie « Les Salons de la Rotonde de Beaulieu »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.